CR de la réunion des PresUR du 11 mars 2025

Présents : Marc Bouverne, Gérard Camus, Laure Canonne (représentante de l'UR18), Philippe Caramello, Didier Charlemagne, Francine Chich, Didier Coupeau, Frédéric Duval, Dominique Gastaldi, Didier Goyer, James Labruyère, Pierre Le Cabec, Philippe Lebrun, Joël Lemoine, Michel Marchand, Fabienne Mondié, Françoise Morio, Gisèle Peyrot-Chevry, Danièle Pruvot, Bernard Rochet, Chantal Signoret-Dussutour,

Invité : Dominique Gury

ODJ

Candidature 2è collège
Chaque candidat envoie sa motivation pour le renouvellement de sa candidature

Cas Jean Banq

Qui a reçu cette lettre anonyme ? les présidents d'Ur au moins.
Cette lettre dénonçait Jean Banq, qui aurait « volé des photos ou des parties de photos »
Jean Saleilles avait proposé sa démission qui n'a pas été acceptée par le CA. Il ne peut pas être tenu pour responsable des actes de Jean Banq, et il lui avait plusieurs fois posé la question de la provenance des éléments de ses photos
Pour 2025 toutes ses photos ont été supprimées de Copain et il est interdit de participation aux compétitions pour 2026 et 2027.
Sera décidé en CA ce qu'il faudra encore supprimer (ambassadeur, 1 mois 1 auteur ...)

D Gury : ce qui est regrettable c'est l'ampleur que ça a pris

F Morio qui appartient au même club que Jean Banq est choquée et tout le monde a vu que ce concernait beaucoup de photos, des dizaines en fait
Et trouve que la sanction de 2 ans c'est peu
Se pose le problème de soucis pour la fédé par l'auteur de l'image volée
D Pruvot : difficile de tout vérifier
Et suite à la réunion du CA, contact avec Me Anatrella, qui a trouvé excellente la lettre ouverte de Jean
Le mail d'origine a été considéré par l'avocat comme étant diffamatoire.

Par rapport à France Photo il est bien spécifié qu'un auteur qui envoie des photos s'engage à ce que tous les éléments soient de l'auteur.

James : le but de la commission est de ne pas faire l'amalgame entre les concours. Bien séparer un auteur qui triche d'un président de club qui n'est pas au courant, et encore plus du président de la FPF

En résumé, il est difficile de tout détecter

Problème des doublons concours régionaux, concours nationaux

1 photo en régional n'est pas un doublon, mais il faut bien savoir qu'une photo présentée en régional peut monter en N2, et à ce moment- là elle devient un doublon.

James : les nationaux sont prioritaires sur les régionaux. Souvent c'est une méconnaissance

D Gury le règlement dit qu'une photo ne peut pas être présentée 2 fois dans les concours la même année

Appliquer partout les mêmes règles comme ça pas de pb quand une photo monte en N2. Le pb est de détecter.

Pas de pb avec les dossiers d'auteurs ou les défis, qui sont déconnectés des concours
Les auteurs devraient être vigilants et ne pas proposer deux fois la même photo, à quel que niveau (régional ou national) que ce soit.

Question posée par Didier Goyer sur les droits d'auteur :
Où sont les limites ?
La lecture d'image est compliquée, et les commissaires préviennent que la photo risque de ne pas passer.

Françoise Morio (présentation jointe)

Distinctions FPF et FIAP

Les distinctions FPF

Pour encourager la participation des auteurs français aux concours fédé ou internationaux (GPU, PSA, FIAP)
Des photos sont présentées et 25 % des photos sont acceptées
Plusieurs grades
FPF : il faut avoir été adhérent lors de toutes les saisons de participation.
2 sessions d'étude des dossiers : mi-mai et mi-décembre
Délai min de 1 an entre Artiste et Excellence

Pour AFPF et EFPF il faut un minimum de photos acceptées, voire primées….voir le tableau

Les salons peuvent être seulement nationaux N ou aussi internationaux NI

Il y a un décompte des points pour artiste , pour excellence …

AFPF, EFPF. Il y a des salons papier mais de moins en moins et c'est pour cela qu'une œuvre papier compte plus qu'une œuvre IP
On peut gagner des points en étant juge ou qd les photos sont acceptées dans des biennales

Et pour MFPF, il faut encore plus de photos, plus de photo primées, une antériorité maxi de 10 ans (en 2025 on ne peut pas mettre de photos qui datent d'avant 2015)

FIAP,

Même sélection des œuvres, 25%
Les règles sont différentes que pour FPF

Tout est détaillé dans le PDF de Françoise
Merci à elle

James
Pour être ambassadeur, ce ne sont que les prix qui sont pris en compte et pas des acceptations

Jcl Bertin , J Vaneuville , André Bordes pour cette année

Didier Coupeau
Nous reparle des doublons
Pb doublons entre UR qd quelqu'un a 2 cartes, et met les mêmes photos dans les 2 concours régionaux. Les photos ont été éliminées pour les 2è présentées
Difficile de le détecter, mais on peut voir en regardant ce que chaque adhérent a posté (pas sûr car deux cartes distinctes), ou aussi des IP en couleur dans une compétition, et les mêmes photos en MC dans une autre compétition

Une photo ne peut être utilisée qu'une seule fois dans la même saison, et pas plus de deux fois au total dans toute la durée de vie de la photo

Fin de la réunion 19h30

CR rédigé par Fabienne Mondié (merci)
et relu par Dominique Gastaldi